



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4084070

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/06/2024 17H19 C:000541 I:36440
V/REF : 3042
V/Email reçu le Mercredi 26/06/2024 à 17H19

AIN HABITAT

**7 RUE DE LA GRENOUILLERE
01100 BOURG EN BRESSE**

IMMEUBLE : LOT. LA ROUE
3 CHEMIN DE LA ROUE
71480 CUISEAUX

Lons le Saunier, le 14 Aout 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 3 CHEMIN DE LA ROUE - CUISEAUX - MR MARTEL/MME MICHEL 0385726975
RDC - LOGT 1
XX
FIXE ENTRE 16H ET 18H

MOTIF : INTERVENIR POUR PROBLEME DE TIRAGE SUR BOUCHE VMC SALLE DE BAIN
CONTROLLER BOUCHE ET SI NECESSAIRE DES GAINES ET DU MOTEUR

Donneur d'ordre : Mr G LAZCANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Ramonage de gaine(s) et/ou nettoyage de bouche(s) de ventilation.

LE 8 JUILLET 2024 A 16H45
APRES VERIFICATION DE LA VMC DANS LE LOGEMENT DE M/MME MICHEL ET MARTEL
LE MOTEUR NE FONCTIONNE PLUS
DEVIS ETABLI POUR CHANGER LE MOTEUR VMC

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 13/08/24 à 10H41 Mr G LAZCANO

DI LGESTION Email envoyé le 04/07/24 à 14H49 Mr G LAZCANO

LE LOGEMENT EST IL VACANT , ?

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé de matériel pour travaux d'hygiene
Reconnaissance des locaux, des gaines concernées et de l'aération
en partie superieure (si nécessaire)
Mise en place et installation du matériel comprenant furets et aspirateurs.
Ramonage des gaines (si nécessaire).
Nettoyage des bouches de ventilation.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4084070

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	41,46	41,46
1,00	H.Ouvrier Qualifié Hygiene le 08/07	1	56,71	56,71
TOTAL H.T.				98,17
T.V.A. a 10,00%				9,81
TOTAL T.T.C.En EURO				107,98

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



N° 3042

COOPERATIVE HLM AIN HABITAT
7 Rue de la Grenouillère
01000 BOURG EN BRESSE

ORDRE DE SERVICE
du 26/06/2024

SERVIMO BOURGOGNE

550 Route de Ternant
01570 FEILLENS

Lieu d'intervention

MME NICOLE MICHEL
MR JEAN PAUL MARTEL
3 Chemin de la Roue
Lotissement de la Roue Pav 1
71480 CUISEAUX
Fixe : 03.85.72.69.75
Responsable du bâtiment : RAFFOURT Emilie 04.74.22.96.82
Etage : *RDC Logement : 1

Merci d'intervenir pour réaliser les prestations suivantes :

bouche VMC SDB pas de tirage

controel bouche et si nécessaire des gaines et du moteur

Demande de travaux établie par

LAZCANO Guillaume

Tél : 04-74-22-96-30

Mail : guillaume.lazcano@ainhabitat.fr

Le 26/06/2024

Signature du responsable

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : **Ain Habitat**

Nom : 7 rue de la Grenouillère - 01000 Bourg en Bresse

Adresse :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☒ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse² : **3 Chemin de la Roue Lotissement de la Roue Pav 1 71480 CUISEAUX**dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

N° commande : 3042

Fait à Bourg en bresse, le 26/06/2024.

Le responsable patrimoine

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.